



Compte rendu du CTL du 30 mars 2021

Ce CTL s'est tenu en audio. L'ordre du jour portait sur le bilan d'activité 2020 et de nouvelles missions attribuées à la DiSi RAAB.

Les élu-e-s CGT ont fait lecture d'une déclaration liminaire avec différents points :
(disponible ici : <http://www.dgfip.cgt.fr/691/IMG/pdf/dl-cgt-ctl30032021-1.pdf>)

- 1 an de crise sanitaire : quel triste anniversaire !
- Gestion des agents à la DISI : où est la gestion humaine » ?
- Quel avenir professionnel pour les agents ?
- Forte inquiétude à l'ESI de Dijon
- L'avenir de SINAPS
- Questions diverses sur l'immobilier, le télétravail et la crise sanitaire.

La CGT était représentée à cette réunion par :
Sylvie Marcel, Pascale Baldo et Arnaud Bourdin en qualité de titulaires ;
Gilles Chomette en qualité de suppléant ;
Michel Celso en qualité d'expert.

1) réponses du Directeur à notre déclaration liminaire :

Concernant la crise sanitaire, il partage nos propos sur les « dégâts » humains, psychologiques et financiers.

Par contre il ne s'est pas exprimé sur la politique gouvernementale avec la mise en œuvre des réformes dévastatrices.

Concernant notre amer constat sur la gestion des agents et notre demande de délégation des décisions au plus près du terrain, il est en désaccord. Pour lui sa gestion des ressources humaines est toute autre que notre description.

« Les ESI ont une certaine autonomie en la matière »,

Il est « proche des agents »,

Sur l'organisation avec les DISI, c'est « comme ça ». « Nous n'allons pas revenir en arrière ».

A chacune et chacun de juger !

Concernant les fortes inquiétudes des collègues de l'ESI de Dijon, qui ne portent pas seulement sur le maintien des activités mais également sur les conditions nécessaires à ce maintien, en matière d'effectifs et de risques psycho-sociaux, et nos questions sur SINAPS et EDEN-RH, nous sommes revenus demander une réponse plus complète lors de la présentation des nouvelles missions.

Le directeur a précisé que si personne ne demande en mutation un site, il fera appel à des détachements de fonctionnaires.

A propos des restructurations en centrale avec la DINUM et la DGSSI, le DISI estime qu'il y aurait un impact positif pour les DISI avec l'attribution de nouvelles missions.



2) Bilan d'activité 2020

Cet exercice long et périlleux est bien souvent une épreuve d'endurance pour ceux qui y assistent. C'est au moins aussi difficile en audio-conférence !

Néanmoins, c'est aussi l'occasion de relever certaines informations passées inaperçues ou de préciser certains points relatés de façon parfois trop succincte. Le rapport d'activité est disponible sur notre site (http://www.dgfip.cgt.fr/691/IMG/pdf/rapport_d_activite_2020_raab-v2-1.pdf).

Ce rapport traite de :

- La gestion de la crise sanitaires
- Les ressources humaines
- Les moyens budgétaires
- Les conditions de vie au travailler
- La concertation avec les représentants du personnel
- Les missions

Nous sommes intervenus sur les points suivants :

Les ressources humaines :

- **avoir une communication plus régulière du tableau général des emplois et des départs en retraite.**

Ceci signifie pas de dérogation à la règle dictée par le bureau RH de la DG, la DISI doit communiquer le TAGERFIP (tableau des emplois) une fois/an, les départs en retraite 2 fois/an.

Chacun et chacune peut suivre les départs en retraite de nos collègues au fil de l'eau sur le site Ulysse de la DISI (c'est très récent, ne cherchez pas les départs survenus début 2020). Néanmoins nous avons pu avoir communication du nombre de départs jusqu'au 1/03/2022 : 27

La direction a expliqué la procédure à suivre pour la gestion des emplois.

=> tous les postes vacants avant avril N+1 sont ouverts pour les mutations de l'année N,

=> après les apparitions des affectations, en juin, recensement des vacances pour faire des appels à candidature (détachement ou contractuel).

Il n'y a plus qu'un seul mouvement de mutation donc plus de possibilité de combler en milieu d'année.

Un point a été fait concernant les contractuels dans la DISI RAAB :

- ESI Clermont-Ferrand => **2** sur des postes de pilote de machines de production au service EIFI dont la fin de contrat est le 30 avril, **1** détachement d' un Inspecteur PSE-CRA,
- ESI Dijon => le recrutement d' un Inspecteur n'a pas abouti.
- ESI Grenoble => le recrutement d' un Inspecteur n'a pas abouti. **1** détachement d'un B PAU à la CID07 au 1/12/2020.



- ESI Lyon => le recrutement d' un Inspecteur n'a pas abouti. 2 détachements de B PAU à la CID42 en décembre 2020

Les différentes directions comptent trop souvent sur la conscience professionnelle des agents pour pallier à tous les manques de moyens, humains ou financiers. Cela ne durera pas éternellement !

Budget :

Comme d'habitude il s'agit d'un exercice de haute volée pour toute l'assemblée, avec des chiffres dans tous les sens et quelques questions qui restent en suspens. C'est pourquoi nous vous à le consulter en ligne et vous invitons à nous interroger sur ce qui vous intéresse.

Missions :

Concernant la reconversion des collègues du service ADO de l'ESI de Nevers affectés au plateau de l'AT Pro et Tiers Déclarants au 1^{er} sept 2020 :
=> la formation initiale n'a pas pu se tenir. Des ateliers ont été animés par les AT de Strasbourg et de Montpellier.
=> rappel que les agents n'ont pas à répondre aux questions fiscalistes. Il faut les renvoyer au SIE. Si besoin des référents ont été désignés sur les plateaux TOSCANE.
=> les nouveaux agents du service en télétravail s'occuperont des formuels.(téléphonie quand ils seront en présentiel et seulement des formuels les jours de télétravail)

Quelques réponses à notre déclaration liminaire ont également été données à ce moment, sur notre insistance' :

Migration de l'application EDEN-RH => C'est une migration imprévue, suite à la décision de ne pas intégrer la DGFIP à l'application Estève. La demande de migration émane directement du DGSSI et les équipes n'ont pour l'instant pas d'information sur le calendrier qui risque de devenir ultra-prioritaire : Une audio-conférence est prévue vendredi 2 avril pour faire avancer les travaux et informer les équipes dijonnaises concernées.

L'application SINAPS => Selon la DISI, pas d'inquiétude à avoir pour les équipes lyonnaises impliquées car l'application de supervision Dynatrace qui arrive porte sur le cloud et la volumétrie et n'est donc pas appelée à remplacer Sinaps dont elle serait complémentaire.

Quelles que soient les missions, la direction ne répond jamais directement à nos questions sur les effectifs et l'avenir des missions, notamment quand des tensions nous remontent des collègues dans les services.



3) Les nouvelles missions attribuées à la DISI RAAB suite au COPSI Missions du 3 décembre 2020 :

ESI de Lyon : *ALADIN* – Archivage des Liaisons et Alimentation des Dossiers par l’Intranet -

ESI de Nevers : *TELE-TD* – permettre aux tiers-déclarants de déposer leurs déclarations auprès de l’administration fiscale -

ESI de Clermont-FD : *TPC SI* – taxations de CFE et tous les travaux liés à la CVAE et aux IFER -

La CGT a fait remonter à la Direction de la DISI le ressenti des agents de l’exploitation traditionnelle qui vont devoir s’investir dans cette nouvelle mission nationale (traitement de l’ensemble des directions) pendant une durée très limitée. En effet, cette mission sera finalement attribuée à l’ESI Strasbourg après la migration vers le système z/OS d’IBM en 2022-2023.

L’extrême déception des collègues est totalement compréhensible puisqu’ils possèdent les connaissances sur Z/OS acquises lors des travaux de double commande de la fiscalité personnelle.

Nous assistons donc une nouvelle fois à la valse des missions d’une DISI ou d’un ESI à l’autre et toujours au détriment des agents !!

ESI de Dijon :

SAM – Suivi de l’Apurement et de la Mise en état d’examen des comptes de gestion – un outil d’aide au suivi des compte de gestion -

DFTNet – permettre à la clientèle « dépôts de fonds » de consulter les opérations sur ses comptes et aux utilisateurs habilités de saisir des virements -

Découpage VM de développement

Ces 3 fiches sont liées car concernent des équipes habituées à collaborer et qui se verraient contraintes à suivre des trajectoires séparées. C’est essentiellement là encore la conséquence du manque d’effectifs qu’il faut voir, les équipes dijonnaises subissant depuis trop longtemps une hémorragie et une gestion locale délétère qui contrastent avec la confiance qui leur est accordée par le SSI. Notre intervention visait à une prise de conscience de l’ensemble de l’assemblée vis à vis des souffrances et des dégâts potentiels pour les agents. Il est impératif que nous ayons été entendus. Si cela n’était pas le cas, nous prendrions toutes les mesures nécessaires pour la protection de ces collègues.

Questions diverses :

- Parking à Dijon : le DISI s'engage à ce que le nombre de places ne diminue pas.
- ESI de Grenoble : Après le déménagement du dernier service de la DDFIP, il ne restera plus que l'ESI dans le bâtiment. A ce jour, pas de déménagement en vue pour l'ESI. Selon le DISI, pas d'inquiétude, si le bâtiment de la DDFIP est vendu, l'ESI sera déplacé.
- Forfait télétravail : aucune information pour le moment, les organisations syndicales sont mieux informées au niveau national, la DG n'a pas encore communiqué vers les Directions locales.
- Dotation de PC portables pour les télétravailleurs : 380 machines à ce jour.
- Contacts pris auprès des télétravailleurs à 100 % depuis plus de 6 mois : 47 collègues ont été appelés afin de faire avec eux un bilan sur leurs conditions de travail. Le retour a été satisfaisant dans la majorité. Certains agents ayant signifié qu'ils étaient mieux chez eux qu'au travail, il y a tout de même lieu de se demander si, plutôt qu'un plébiscite du télétravail, il ne s'agit pas d'une condamnation de certaines ambiances délétères de travail sur site. Une 2ème campagne va être faite avec les agents qui avaient repris cet été et également avec ceux et celles qui ont repris seulement 1 jour. Nous sommes intervenus pour demander que ces appels soient étendus aux collègues qui sont sur 3 et 4 jours sur 5 en télétravail.
- Comptabilisation des agents testés positifs à la COVID: les télétravailleurs ne sont pas comptabilisés.
- Organisation de la vaccination par les médecins de prévention : au point mort pour le moment. Il faut résoudre des problèmes logistiques ; idem pour l'organisation de dépistages. Les dernières règles sanitaires sont déjà appliquées à la DISI.
- Confirmation de cas positifs à Clermont et Meyzieu pour des prestataires externes, les désinfections étaient en cours au moment des débats.